

Les instruments de maîtrise des risques financiers et comptables à la disposition des opérateurs de l'État

Réunion des agents comptables des opérateurs et
établissements publics nationaux sous tutelle MATTE

Mercredi 19 novembre 2025

- **Introduction – définitions et cadre réglementaire du CIF**
- **Périmètre et coordination des acteurs du CIF**
- **Déploiement du dispositif de CIF**
- **Ressources**

Définition

Le **contrôle interne financier** est un ensemble de **dispositifs formalisés et permanents** dont l'objet est de **maîtriser les risques susceptibles de porter atteinte** à la poursuite des **objectifs** :

- de **soutenabilité de la programmation et de son exécution**
- de **qualité de la comptabilité budgétaire et générale.**

Le contrôle interne est un moyen d'atteindre des objectifs.
Il joue un rôle clé dans le pilotage des différentes activités d'un organisme.

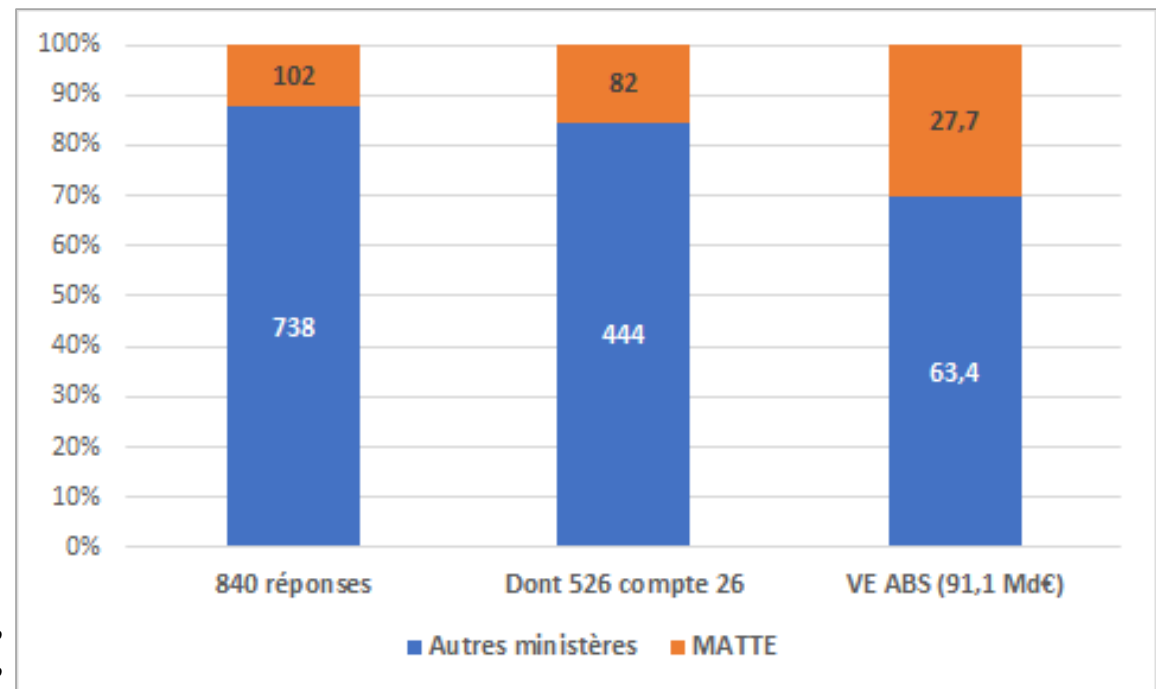
Cadre réglementaire

Article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) : « *Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable.* »

L'arrêté du 17 décembre 2015 en fixe le cadre de référence

- ✓ Les définitions
- ✓ Les objectifs et cadre méthodologique
- ✓ Les acteurs
- ✓ Les modalités de mise en œuvre
- ✓ L'évaluation

Réponses reçues dans le cadre de l'enquête annuelle sur le déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable



Périmètre des acteurs

Le contrôle interne financier est **déployé sur l'ensemble des fonctions budgétaires et comptables**.

Il couvre **l'ensemble des tâches, acteurs et systèmes d'information** concourant à la programmation budgétaire, à l'utilisation des ressources en crédits et emplois, à la constatation des droits et obligations, à l'inventaire des biens, à la planification, au suivi et au pilotage de la trésorerie ainsi qu'à la tenue et à la production des comptes.

- ☑ Le CIF doit faire l'objet d'une analyse **partagée entre l'ordonnateur et l'agent comptable** ;
- ☑ Les acteurs « métiers » (logistique, informatique, RH, acteurs du "cœur" d'activité de l'entité, etc.) doivent être également sensibilisés au fait qu'ils initient et participent, à leur niveau, aux opérations comptables et financières.
- ☑ La présence d'un référent contrôle interne est déterminante dans le pilotage, l'animation et la coordination de la démarche au sein de l'organisme.

Périmètre et coordination des acteurs

Le déploiement du CIF suppose une implication des organes de gouvernance de l'organisme au plus haut niveau.

▪ L'organe délibérant

Dans le cadre de son rôle de pilotage stratégique, il doit disposer d'une vision globale des risques majeurs auxquels l'organisme est exposé ainsi que des actions mises en place pour leur couverture. A ce titre, au moins une fois par an :

- ✓ il est **informé de l'état de déploiement** du CIF de l'organisme ;
- ✓ il **valide le plan d'action**.

▪ L'organe dirigeant

Il met en œuvre le cadre de référence et est en charge de :

- ✓ **faire préparer et de valider la (les) carte(s) des risques** budgétaires et comptables ;
- ✓ **définir**, sur cette base, la **stratégie de couverture des risques via le plan d'action**.

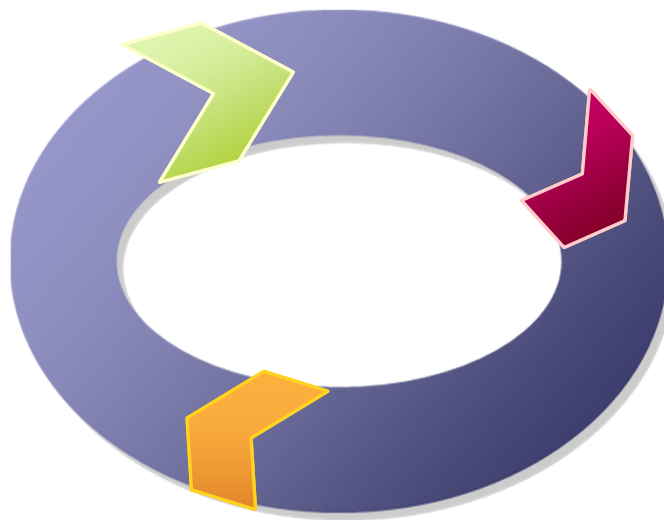
Déploiement du dispositif

Évaluer le dispositif de CIB/CIC

Auto-évaluation : le diagnostic de maîtrise des risques (DMR), les contrôles de supervision *a posteriori*, l'outil d'autodiagnostic CIB et le bilan du plan d'action

Évaluation interne : l'audit interne

Évaluation externe : la certification des comptes, autres audits



Identifier et hiérarchiser les risques

Piloter la maîtrise des risques :

- Déterminer le périmètre : cartographie **des processus**
- Établir une **cartographie des risques**
- Décliner un **plan d'action** annuel ou pluriannuel

Renforcer le dispositif de contrôle interne

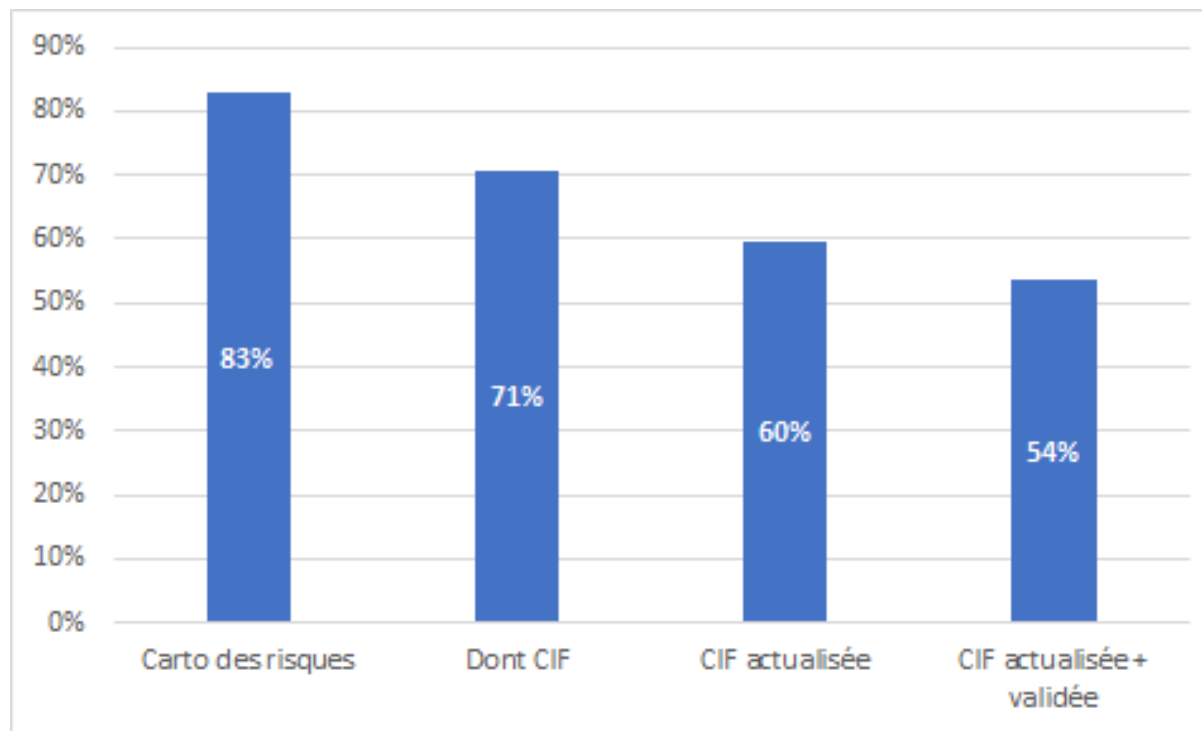
Organiser la fonction financière et comptable : attribution et séparation des tâches, suppléance et supervision, points de contrôle

Documenter l'organisation, la démarche de maîtrise des risques, les procédures et les risques

Tracer les acteurs et les opérations pour s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre du dispositif et garantir la piste d'audit

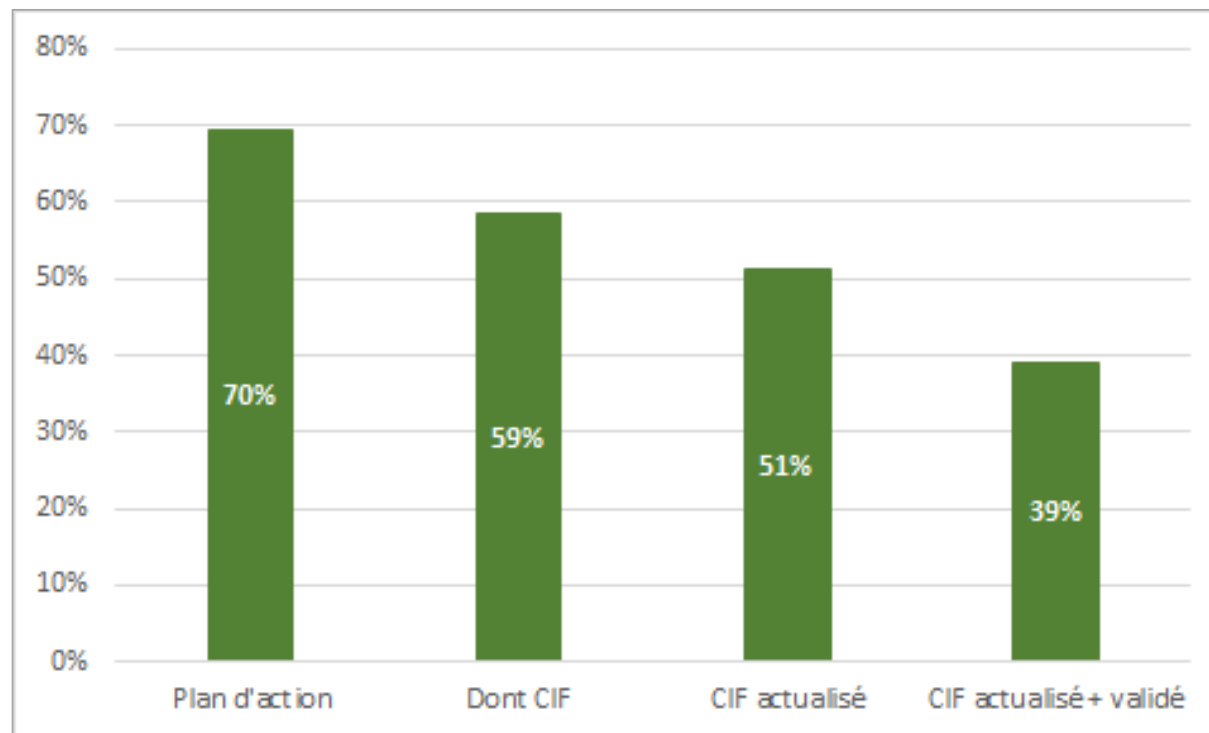
Déploiement du dispositif – cartographie des risques

Avec un taux de déploiement de 83%, les organismes du MATTE sont dans la moyenne interministérielle (82% sur le compte 26)



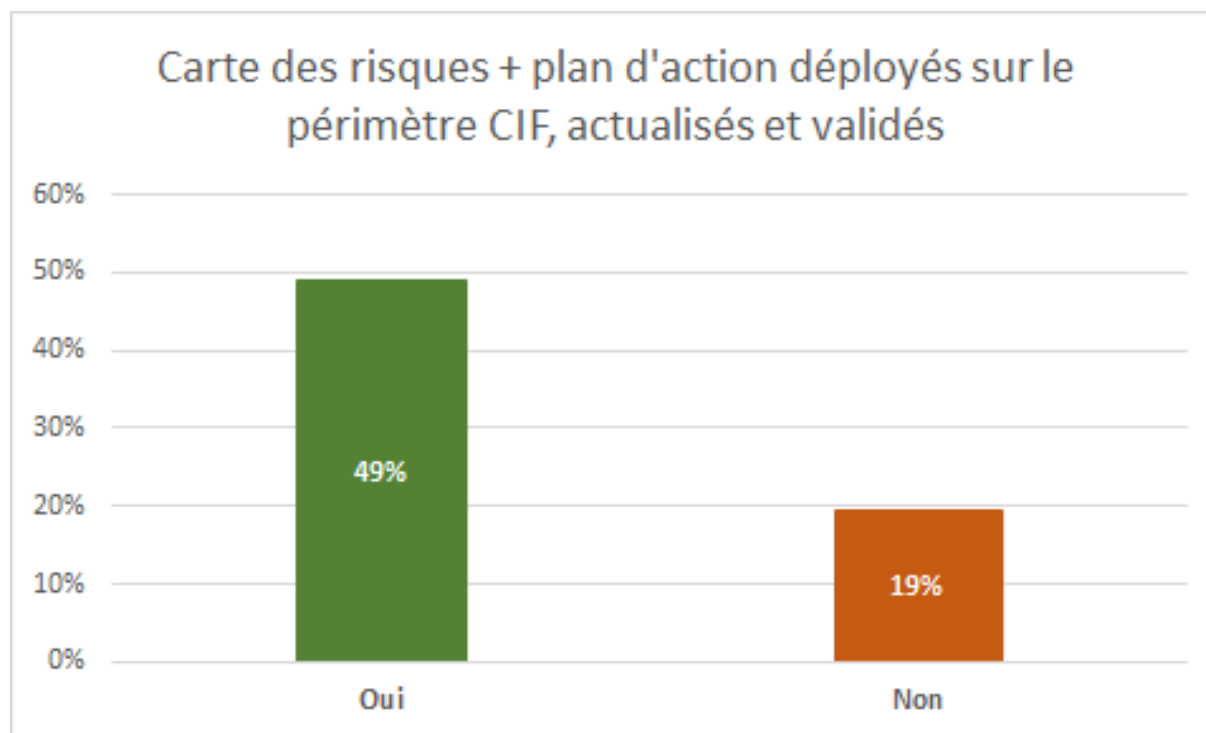
Déploiement du dispositif – plan d'action

Le déploiement du plan d'action au sein des organismes du MATTE est en deçà du niveau interministériel (76% sur le compte 26)

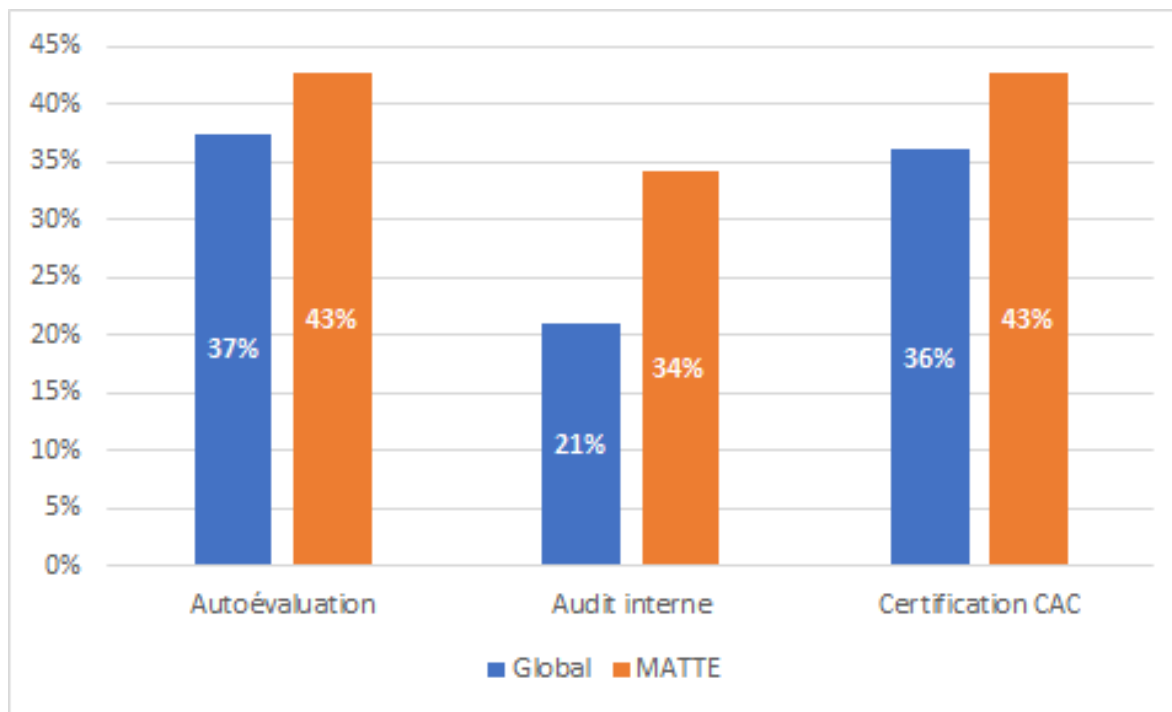


Déploiement du dispositif – implication de la gouvernance

L'organe dirigeant assure-t-il le pilotage du déploiement et/ou du renforcement du CIF ?



Déploiement du dispositif – évaluation



- **L'Outil Processus Risque Action (OPRA)**
<https://budgetplus.finances.gouv.fr/article/52339>
- **Le Diagnostic de Maîtrise des Risques (DMR)**
La présentation
<https://budgetplus.finances.gouv.fr/article/71927>
L'outil
<https://budgetplus.finances.gouv.fr/article/71931>
- **L'outil d'autodiagnostic du contrôle interne budgétaire**
<https://budgetplus.finances.gouv.fr/article/69701>

Ressources – les formations

Les formations dispensées à l'IGPDE par la DB et la DGFIP

- Refonte complète prévue à compter de 2026 pour assurer la vision intégrée du CIB et du CIC au sein du CIF
- Jusqu'en 2025, l'organisation des trois modules est partiellement commune :
 - Module commun sur les fondamentaux du CIF
 - Module DB pour approfondir le CIB
 - Module DGFIP pour approfondir le CIC
- En 2026, les trois modules seront communs avec un parcours progressif :
 - Module 1 sur les fondamentaux du CIF
 - Module 2 sur la mise en œuvre du CIF
 - Module 3 sur le pilotage et l'évaluation du CIF

Ressources documentaires

Le vademecum du contrôle interne financier au sein des organismes publics

<https://budgetplus.finances.gouv.fr/article/75314>

Le vademecum CIF pour les organismes de petite taille

<https://budgetplus.finances.gouv.fr/article/65082>